



Démarche pour nous aider à exercer

Par **kelia971**, le **18/09/2013 à 15:32**

Bonjour,

Merci de nous aider.

Mon mari et moi souhaitons avoir des renseignements pour ouvrir un club libertin ou être organisateur de soirée libertines.

Nous souhaitons connaître toutes les démarches à suivre pour être en toute légalité ou être dirigé vers le professionnel à consulter pour nous aider à entreprendre notre projet. merci.

Cordialement Christelle et Nicolas.

Par **trichat**, le **19/09/2013 à 09:49**

Bonjour,

Vous devez accomplir toutes les formalités liées à la création d'une entreprise. Mais vous ne précisez pas quel sera le statut juridique: société commerciale, entreprise individuelle, auto-entrepreneur?

Pour la partie commerciale, je pense que vous avez déjà défini vos modalités d'exercice de cette activité.

Pour la sécurité de votre activité, évitez de tomber dans des pratiques qui pourraient être qualifiées de "proxénétisme" et je vous invite à prendre connaissance des dispositions

concernant cet aspect dans le code pénal:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165301&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=vig>

Cordialement.

Par **kelia971**, le **20/09/2013** à **08:12**

Merci pour votre réponse.

Cordialement.